

AVENANT VALEUR À NEUF 43E ET PERTE TOTALE

Nouveau calcul pour une indemnité en argent

Prix payé + % annuel selon l'IPC* = Prix payé majoré

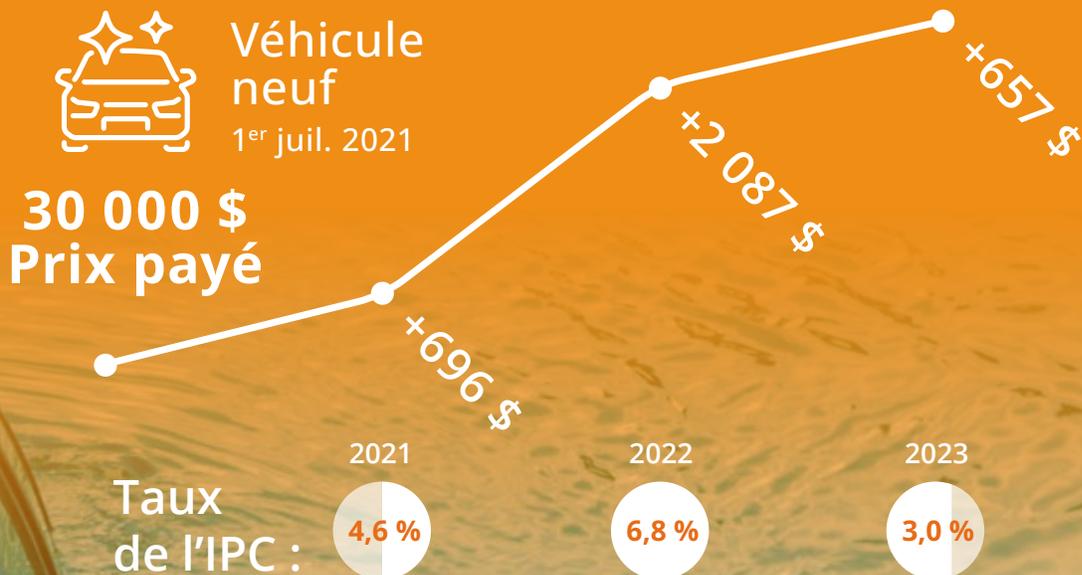
* Taux de l'indice des prix à la consommation du Québec se rapportant à l'achat ou la location à bail de véhicules automobiles

Exemple :

Véhicule
perte totale
1^{er} sept. 2023



33 440 \$
Prix payé majoré



Groupement des
assureurs automobiles